

COMMUNE DE MARCHEMORET
COMPT E - R E N D U S O M M A I R E

| | |
|---|--|
| <p>Nbre de conseillers</p> <p>En exercice : 15 Présents : 13 Votants : 15</p> <p>Date de Convocation 23/03/2026</p> <p>Date d'affichage 23/03/2026</p> | <p>L'an deux mil vingt-six, le 28 mars à 11h00, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, pour assurer la tenue de la réunion dans les conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, s'est réuni à la Mairie dans la salle du Conseil Municipal de Marchémoret en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis DURAND, Maire,</p> <p><u><i>Etaient présents</i></u> : Mrs Jean-Louis DURAND, Antoine MARTINIE, Mme Stéphanie MULLER, Mrs David DUBIEF, Pascal DÉCOUARD, Yves SULTAN, Cédric NADOTTI, Mmes Yoanna HARDY, Laetitia GALLINA, Sophia MASSAOUDI, Blandine ROUSSEAU, Jessica LOUEMBA, Mr David D'ALMEIDA.</p> <p><u><i>Excusé</i></u> :</p> <p><u><i>Excusés représentés</i></u> : Mme Séverine THOUVENIN donne pouvoir à Mme Laetitia GALLINA Mr Daniel GROSJEAN donne pouvoir à Mr Jean-Louis DURAND, Maire</p> <p><u><i>Secrétaire de séance</i></u> : Mr Antoine MARTINIE</p> |
|---|--|

Approbation du Procès-Verbal du 21 mars 2026

Désignation du « Correspondant Défense »

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de désigner un correspondant défense dont le rôle est de sensibiliser les concitoyens aux questions de défense.

Il est proposé de désigner Monsieur Antoine MARTINIE, 1^{er} Maire Adjoint.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

Désignation des délégués locaux du CNAS

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de désigner un délégué du collège des élus ainsi qu'un délégué du collège des agents.

Il précise qu'auparavant, il était lui-même désigné en tant que délégué du collège des élus. Toutefois, afin d'éviter tout conflit d'intérêts, cette fonction est désormais assurée par Monsieur Cédric NADOTTI.

Monsieur le Maire propose de désigner :

- * Monsieur Cédric NADOTTI pour le collège des Elus
- * Madame Sophie TAVERNIER pour le collège des Agents

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité

Désignation des délégués à la Commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales

Il convient de désigner 1 membre du Conseil Municipal Titulaire et un membre du Conseil Municipal Suppléant, 1 délégué de l'administration Titulaire et un délégué de l'administration suppléant et un membre du Tribunal Judiciaire Titulaire et un membre du Tribunal Judiciaire suppléant :

Monsieur le Maire propose de nommer :

En qualité de membre du Conseil Municipal Titulaire :

- * **Mr Pascal DECOUARD**

En qualité de membre du Conseil Municipal Suppléant :

- * **Mme Laetitia GALLINA**

En qualité délégué de l'administration Titulaire :

- * **Mr Romain DEMONCY**

En qualité délégué de l'administration Suppléant :

- * **Mr Alexandre BELLOY**

En qualité de membre du Tribunal Judiciaire Titulaire :

- * **Mr Emmanuel VUAGNAT**

En qualité de membre du Tribunal Judiciaire Suppléant :

- * **Mme Jacqueline LYONNET**

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité

Désignation des membres de la commission d'appel d'offres

Il convient de désigner les membres devant siéger à la commission d'appel d'offres. Monsieur le Maire propose de nommer :

- * Monsieur Jean-Louis DURAND
- * Monsieur Antoine MARTINIE
- * Mme Stéphanie MULLER
- * Mr David DUBIEF

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

Proposition de deux délégués titulaires et d'un délégué suppléant représentant la commune au comité de Territoire du Syndicat Départemental des Énergies de Seine-et-Marne, pour les compétences AODE/AODG.

Monsieur le Maire propose de désigner comme délégués représentant la commune de Marchémoret au sein du comité de territoire n°2 – Nord-Ouest Seine-et-Marnais du SDESM.

- Deux délégués titulaires : Mr Antoine MARTINIE
Mme Stéphanie MULLER
- Un délégué suppléant : Mr David DUBIEF

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

Désignation de deux délégués titulaires et d'un délégué suppléant représentant la commune au comité de territoire du syndicat départemental des énergies de Seine et Marne.

Monsieur le Maire propose de désigner comme délégués représentant la commune de Marchémoret au sein du comité de territoire n°2 – Nord-Ouest Seine-et-Marnais du SDESM.

- Deux délégués titulaires : Mr Antoine MARTINIE
Mme Stéphanie MULLER
- Un délégué suppléant : Mr David DUBIEF

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

Désignation des délégués titulaires et suppléants au Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien de la Rivière et de ses affluents. (SMAERTA)

Monsieur le Maire propose de désigner deux délégués titulaires ainsi qu'un délégué suppléant au SMAERTA. Il précise que les noms des représentants seront validés lors du prochain conseil communautaire de la CCPMF, prévu au mois d'avril.

Monsieur le Maire ajoute qu'il convient désormais de désigner quatre délégués suppléants. Il précise qu'il est fréquent que certains membres ne participent plus aux réunions après leur désignation. Or, un syndicat fonctionne comme un conseil municipal et nécessite l'atteinte d'un quorum pour pouvoir délibérer. Ainsi, avec deux délégués titulaires et quatre suppléants, le quorum pourra être assuré.

Après change, Monsieur le Maire propose de nommer :

En qualité de Délégués titulaires :

- * Mr Pascal DECOUARD
- * Mr Antoine MARTINIE

En qualité de Délégués suppléants :

- * Mr David D'ALMEIDA
- * Mr Daniel GROSJEAN
- * Mme Blandine ROUSSEAU
- * Mr David DUBIEF

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

Désignation des délégués titulaires et suppléants au Syndicat Intercommunal pour l'enseignement du 1^{er} cycle dans la partie Est du canton de Dammartin-en-Goële et Environs.

Monsieur le Maire explique que ce syndicat est ancien et qu'autour des collèges de Oissery et de Saint-Pathus se trouvent des équipements sportifs. Pour éviter que seules les deux communes d'accueil financent l'ensemble des installations, le syndicat a été créé afin de répartir les frais.

Monsieur le Maire précise que cette désignation concerne le collège de Oissery. Il ajoute que les collégiens de Marchémoret ne fréquentent pas ces établissements, mais sont rattachés au collège de Saint-Souplets. La commune ne participe pas financièrement au syndicat. Il propose de se renseigner sur les modalités de retrait de la commune et d'envisager, le cas échéant, une délibération lors du prochain conseil municipal pour se retirer.

Après échange Monsieur le Maire propose de procéder à la désignation.

Il convient de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants. Monsieur le Maire propose de nommer :

En qualité de Délégués titulaires :

- * Mr Antoine MARTINIE
- * Mme Stéphanie MULLER

En qualité de Délégués suppléants :

- * Mr Daniel GROSJEAN
- * Mme Blandine ROUSSEAU

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

Désignation des délégués titulaires et suppléants au Syndicat Intercommunal pour les lycées du canton de Dammartin-en-Goële.

Il convient de désigner deux délégués titulaires et quatre délégués suppléants.
Monsieur le Maire propose de nommer :

En qualité de délégués titulaires :

- * Mr Antoine MARTINIE
- * Mme Stéphanie MULLER

Délégués suppléants :

- * Mr Daniel GROSJEAN
- * Mme Blandine ROUSSEAU
- * Mr David DUBIEF
- * Mme Sophia MASSAOUDI

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

Désignation des délégués titulaires et suppléants au Syndicat Interdépartemental du SAGE de la Nonette

Il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant.
Monsieur le Maire propose de nommer :

En qualité de délégué titulaire : Mr Antoine MARTINIE

En qualité de délégué suppléant : Mr Pascal DECOUARD

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

Désignation d'un membre Titulaire et d'un membre Suppléant de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le régime de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) a entraîné la création d'une commission (déterminée par l'article 1609 nonies C du Code Général des impôts) chargée d'évaluer les transferts de charges et leur mode de financement liées aux compétences (notamment eau, assainissement, petite enfance et collecte des déchets) transférées par les communes à la communauté de communes.

Par conséquent, il convient de désigner un membre titulaire et un membre suppléant de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées, afin de représenter la commune.

Monsieur le Maire propose de nommer :

* Membre Titulaire : Monsieur Jean-Louis DURAND

* Membre Suppléant : Monsieur Antoine MARTINIE

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h10.